

Image not found or type unknown



Salaire et pension alimentaire

Par **pascal**, le **22/07/2009** à **18:54**

Bonjour, rnje paie une pension alimentaire pour mes enfants depuis 2002. depuis je declara 2000 euros de moins au impots pour l'année. Ai-je droit de demander une revision de la pension alimentaire par rapport a mon salaire. Merci d'avance.

Par **Marion2**, le **22/07/2009** à **19:06**

Bonjour, rn rn Bien sûr, vous pouvez. rn rn Vous saisissez en courrier recomandé AR le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend le domicile de vos enfants. rn rn Cordialement.